

# VILLE D'AUCHY - LES - MINES

Département du Pas-de-Calais

## Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale

### Procès-Verbal Réunion du 24 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 24 avril à 14 heures 30, les membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, dans le lieu ordinaire de leurs séances sur la convocation de Monsieur Jean-Michel LEGRAND, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Etaient présents : M. Jean-Michel LEGRAND, Président.

Mmes Carine LEGRAND-PARQUET - Marie France MARCQ-MASSON - Malika HAFID - Virginie GAUDRÉ - Anne-Marie CRETON-DELOBELLE - Joëlle FONTAINE - Jacqueline BEAUCOURT-FATOUX - Sylvette BARROIS-DELABY - Annie DRUELLE-CARPENTIER - Martine QUEVA-LELONG et M. Kévin PONTOIS.

Ont donné procuration :

Martine SKALECKI-PRUD'HOMME a donné procuration à Jean Michel LEGRAND

Sylvie AUBIN-DEPOORTERE a donné procuration à Carine LEGRAND-PARQUET.

Marina MAILLY-NICODEME a donné procuration à Joëlle FONTAINE.

Assistaient à la réunion : Mme Carine LEGRAND-PARQUET, secrétaire de séance.

Mme Florence CORDONNIER, responsable du CCAS.

Mme Karima ROUACHE – DGS de la ville d'Auchy les Mines (excusée).

---oOo---

### Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 13 février 2026.
2. Présentation de la commission administrative du CCAS d'Auchy les Mines.
3. Vote du Compte Financier Unique (C.F.U.) année 2025.
4. Affectation définitive du résultat de clôture du C.F.U. « C.C.A.S. » - Exercice 2025 au Budget Primitif « C.C.A.S. » - Exercice 2026.
5. Budget Primitif C.C.A.S. 2026.
6. Désignation d'un représentant siégeant pour le CCAS à l'UDCCAS.
7. Charte d'engagements entre DEFI AUTONOMIE SENIORS et le CCAS.
8. Calendrier des animations CCAS 2026.
9. Questions diverses.

---oOo---

*Convocation en date du 24 avril 2026.*

*Ouverture de la séance à 14 h 30.*

*Il est procédé à l'appel des membres du Conseil d'Administration.*

*Le quorum étant atteint, la séance peut débuter sous la présidence de Monsieur Jean Michel LEGRAND, Président du CCAS. Mme Carine LEGRAND-PARQUET est nommée secrétaire de séance.*

## 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 13 FEVRIER 2026

Aucune observation n'étant formulée sur le Procès-Verbal de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

## 2. PRESENTATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CCAS D'AUCHY LES MINES

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale en cette nouvelle mandature 2026-2032 et les remercie pour leur engagement.

La nouvelle Commission Administrative du C.C.A.S. se compose ainsi :

Monsieur le Président : Jean Michel LEGRAND.

- 7 membres élus :
  - Carine LEGRAND-PARQUET
  - Marie France MARCQ-MASSON
  - Malika HAFID
  - Martine SKALECKI-PRUD'HOMME
  - Virginie GAUDRÉ
  - Kévin PONTOIS
  - Sylvie AUBIN-DEPOORTERE
  
- 7 membres nommés :
  - Anne Marie CRETON-DELOBELLE
  - Joëlle FONTAINE
  - Jacqueline BEAUCOURT-FATOUX
  - Sylvette BARROIS-DELABY
  - Annie DRUELLE-CARPENTIER
  - Marina MAILLY-NICODEME
  - Martine QUEVA-LELONG

## 3. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) ANNÉE 2025

D CCAS 2026-006

Rapporteur : Jean Michel LEGRAND

A la suite du vote du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 « CCAS », Monsieur le Président indique qu'il fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement pour un montant de 3 774,97 Euros
- Un excédent d'investissement pour un montant de 21 152,49 Euros

Monsieur le Président propose à la commission administrative du CCAS d'affecter ce résultat au Budget Primitif « CCAS » de l'exercice 2026.

La commission administrative du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Votants : 15 dont 3 procurations
- Pour : 15 dont 3 procurations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 pour le budget du CCAS ;

Considérant que l'exécution du budget « CCAS » pour l'exercice 2025 a donné lieu à la réalisation d'un excédent de fonctionnement et un excédent d'investissement qu'il convient d'affecter ;

- DECIDE d'affecter de manière définitive les résultats de clôture du CFU « CCAS » de l'exercice 2025 au Budget Primitif « CCAS » de l'exercice 2026, comme suit :

- |                |                 |
|----------------|-----------------|
| • Compte R 002 | 3 774, 97 Euros |
| • Compte R 001 | 21 152,49 Euros |

#### **4. AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU RESULTAT DE CLÔTURE DU CFU « CCAS » - EXERCICE 2025 AU BUDGET PRIMITIF CCAS – EXERCICE 2026**

*D CCAS 2026-007*

A la suite du vote du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 « CCAS », Monsieur le Président indique qu'il fait apparaître :

- |  |                 |
|--|-----------------|
| • Un excédent de fonctionnement pour un montant de | 3 774,97 Euros  |
| • Un excédent d'investissement pour un montant de  | 21 152,49 Euros |

Monsieur le Président propose à la commission administrative du CCAS d'affecter ce résultat au Budget Primitif « CCAS » de l'exercice 2026.

La commission administrative du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Votants : 15 dont 0 procuration
- Pour : 15 dont 0 procuration

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 pour le budget du CCAS ;

Considérant que l'exécution du budget « CCAS » pour l'exercice 2025 a donné lieu à la réalisation d'un excédent de fonctionnement et un excédent d'investissement qu'il convient d'affecter ;

- DECIDE d'affecter de manière définitive les résultats de clôture du CFU « CCAS » de l'exercice 2025 au Budget Primitif « CCAS » de l'exercice 2026, comme suit :

- |                |                 |
|----------------|-----------------|
| • Compte R 002 | 3 774, 97 Euros |
| • Compte R 001 | 21 152,49 Euros |

## 5. BUDGET PRIMITIF CCAS 2026

DCCAS 2025-008

Après avoir examiné, chapitre par chapitre, les propositions élaborées par l'Ordonnateur, les membres de la Commission Administrative du CCAS d'AUCHY LES MINES, après en avoir délibéré et être passé au vote, ADOPTENT à l'unanimité le BUDGET PRIMITIF 2026 :

- Votants : 15 dont 3 procurations
- Pour : 15 dont 3 procurations

Dont la balance s'établit comme suit :

### . Section de fonctionnement :

- Dépenses 149 774,97 Euros
- Recettes 149 774,97 Euros

### . Section d'investissement :

- Dépenses 28 578,06 Euros
- Recettes 28 578,06 Euros

Conformément à l'article L.5217-10-6 du C.G.C.T., la Commission Administrative du CCAS, à l'unanimité :

- Votants : 15 dont 3 procurations
- Pour : 15 dont 3 procurations

AUTORISENT Monsieur le Président à opérer les virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 5 %
- Investissement : 2,5 %

## 6. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SIEGEANT POUR LE CCAS A L'UDCCAS

DCCAS 2026-009

Madame Carine LEGRAND-PARQUET expose aux membres de l'assemblée les buts de l'UDCCAS :

L'Union Départementale, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 (ou du 19 avril 1908) et le décret du 16 août 1901, est un moyen d'action politique et technique au niveau départemental, au service de l'action sociale communale et intercommunale.

Dans le respect du projet associatif de l'UNCCAS, l'Union Départementale a pour buts :

- De regrouper les centres communaux et intercommunaux et les personnes morales de droit public communales et intercommunales exerçant une activité d'action sociale régie par le Code de l'action sociale et des familles du département concerné, lesquels doivent être par ailleurs membres de l'UNCCAS.

- D'assurer une représentation locale à ses membres et de contribuer à celle assurée au niveau national par l'UNCCAS. A l'exception de la représentation en justice des intérêts des CCAS/CIAS assurée par l'Union Nationale, l'Union Départementale défend au plan départemental, par tous moyens appropriés, les droits et intérêts de ses membres auprès des pouvoirs publics et de tout organisme public ou privé.
- De promouvoir ses membres ainsi que leur action en valorisant leur savoir-faire et en apportant sa contribution au débat public sur les politiques sociales. En lien avec l'Union Nationale, elle favorise la création et le bon fonctionnement des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale.
- De coordonner l'action de ses membres et de la soutenir par le développement, la structuration et l'animation du réseau local qu'ils constituent et par le développement des partenariats de celui-ci.

#### Composition de l'Assemblée Générale de l'Union Départementale :

- Tous les adhérents de l'UNCCAS dans le département du PAS DE CALAIS, à jour de leurs cotisations.
- Les membres du Conseil d'administration de l'Union Départementale.

Un membre empêché peut se faire représenter par un autre membre de l'Union Départementale.

Un membre du Conseil d'administration empêché peut se faire représenter par un autre membre du Conseil d'administration.

Les personnes habilitées à représenter les CCAS/CIAS au sein des instances de l'Union Départementale doivent être élus ou administrateurs au sein du Conseil d'Administration de ces établissements.

#### Election du Conseil d'administration de l'UDCCAS :

L'Assemblée Générale élit le Conseil d'administration de l'Union Départementale parmi ses membres ; elle procède à tout remplacement de membre dans l'hypothèse d'une vacance de siège.

Les membres élus du Conseil d'administration sont désignés au plus tard dans les six mois après les élections municipales lors de l'Assemblée Générale de l'UDCCAS.

Les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale pour la durée du mandat municipal.

#### Election du bureau de l'UDCCAS :

Le Conseil d'administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de :

- Un président ;
- Un ou plusieurs Vice-présidents ;
- Un secrétaire et s'il y a lieu, un secrétaire adjoint ;
- Un trésorier et s'il y a lieu, un trésorier adjoint.

#### Désignation d'un représentant du Conseil d'administration du CCAS à l'Assemblée Générale de l'UDCCAS :

Le CCAS d'AUCHY LES MINES étant adhérent à l'UNCCAS et à l'UDCCAS du PAS DE CALAIS, il convient de désigner un représentant du Conseil d'administration pour siéger avec droit de vote à l'assemblée générale et, le cas échéant, au sein des instances dirigeantes (Conseil d'administration et/ou Bureau) de l'UDCCAS du PAS DE CALAIS.

Monsieur le Président du CCAS de la ville d'AUCHY LES MINES propose la désignation de **Madame Carine LEGRAND-PARQUET**, adjointe au CCAS.

Visa

Vu les statuts de l'Union Départementale des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale du PAS DE CALAIS,

Considérant qu'il est important d'avoir un représentant du CCAS de la ville d'AUCHY LES MINES siégeant à l'Assemblée Générale de l'UDCCAS et le cas échéant au sein des instances dirigeantes (Conseil d'administration et/ou Bureau de l'UDCCAS du PAS DE CALAIS.

La Commission Administrative du CCAS, après en avoir délibéré :

- DECIDE et ADOPTE, à l'unanimité :

**Article 1** : de confirmer l'adhésion du CCAS d'AUCHY LES MINES aux principes, valeurs et orientations de l'UDCCAS du PAS DE CALAIS ;

**Article 2** : de désigner **Madame Carine LEGRAND-PARQUET** comme représentant du CCAS d'AUCHY LES MINES, lui donne mandat pour siéger dans les instances de l'UDCCAS du PAS DE CALAIS et lui donne pouvoir pour y voter au nom du CCAS à l'Assemblée Générale de l'UDCCAS du PAS DE CALAIS.

## **7. CHARTE D'ENGAGEMENTS ENTRE DEFI AUTONOMIE SENIORS ET LE CCAS**

CCAS 2026-010

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée que DEFI AUTONOMIE SENIORS développe depuis quelques années différentes animations-ateliers sur des thématiques diverses telles que la santé, la mobilité, la prévention des chutes, le bien-être. Une enquête animations-séniors retraités est distribuée lors des inscriptions des colis de Noël, diffusée sur le site web de la ville et dans le bulletin municipal afin de recenser les besoins.

Aussi, ces animations sont gratuites pour les retraités et financées par les caisses de retraites.

Considérant qu'il y a lieu de signer une « charte d'engagements » entre le CCAS d'AUCHY LES MINES et le partenaire DEFI AUTONOMIE SENIORS dans le cadre de la poursuite du programme d'animations séniors de la ville.

Les membres de la commission administrative du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVENT la charte d'engagements entre le CCAS d'AUCHY LES MINES et DEFI AUTONOMIE SENIORS et
- AUTORISE Monsieur le Président à signer cette charte (annexe 1).

## 8. CALENDRIER DES ANIMATIONS CCAS 2026

### PROJETS ANIMATIONS SENIORS 2026

#### Défi Autonomie Séniors :

- SOMMEIL : pour mieux dormir au quotidien : 3, 10 et 17 mars 2026.
- BIEN ETRE (1<sup>ère</sup> session) : pour apprendre à mieux gérer son stress et vos émotions : 24 et 31 mars + 7 et 14 avril 2026. 13 participants.
- BIEN ETRE (2<sup>ème</sup> session) : 28 avril + 5, 12 et 26 mai 2026. 10 participants.
- AUTONOMIE NUMERIQUE : se familiariser avec les outils numériques (10 séances de sept à décembre hors vacances scolaires).
- SANTE NUMERIQUE : utiliser les outils « santé » en ligne (5 séances de sept à nov).

VOYAGE DES AINES : jeudi 21 mai : visite brasserie LA GOUDALE/repas dansant guinguette à TILQUES.

LA ROULOTTE MULTISENSORIELLE : le 11 juin 2026 avec les Z'AIDANTS DE L'ARTOIS (parking MPT)

VERS ELLE, en SANTÉ : le camion Agglo sera positionné la journée sur le parking MPT (infos santé, trouver un médecin ou un spécialiste, CSS, prévention santé ...)

FORUM AUTONOMIE (Projet du DEPARTEMENT 62) : Le mardi 29 septembre 2026 AM Salle des fêtes

#### SEMAINE BLEUE :

BANQUET DES AINES le dimanche **4 octobre** au complexe sportif  
 ANIMATIONS QUIZZZ et JEUX avec ARTABAN le lundi **5 octobre** AM Salle des fêtes  
 GOUTER DANSANT le vendredi **9 octobre** AM Salle des fêtes  
 ATELIER FLORAL par La réserve aux fleurs le mercredi **14 octobre** matin à la MPT  
 TEA TIME : le jeudi **15 octobre** atelier CCAS/BIBLIOTHEQUE autour de la présentation du thé dans le monde et de la littérature anglaise animée par Sylvie SINGIER de BO PEEP & CO prévision dépense 150 euros (devis validé CCAS).  
 THÉ BELLE MA CHERIE : créations de cosmétique à base de thé animée gratuitement par Sylvie AUBIN.  
 Les Jeudi **8 octobre** et lundi **12 octobre** matin à la MPT

OCTOBRE ROSE : le dimanche 18 octobre matin (CCAS et service des sports de la ville).

COLIS DE NOEL : les 3 et 4 décembre pour les aînés et le 14 décembre pour les chômeurs.

UNIS CITES : Solidarité séniors : 3 personnes accompagnées : M et Mme CROENNE Claudine et Jean Claude ; Mme CUVELIER Brigitte.

A 16 heures, arrivée de Madame Martine SKALECKI-PRUD'HOMME.

## 9. QUESTIONS DIVERSES

Madame Carine LEGRAND-PARQUET informe l'assemblée que la prochaine réunion du CCAS aura lieu le VENDREDI 22 MAI 2026.

Aussi un contrôle des ressources est prévu le VENDREDI 5 JUIN 2026 dès 13 h 45 pour les bénéficiaires des bons alimentaires. Un point sera fait à la prochaine réunion CCAS.

Madame Anne Marie CRETON-DELOBELLE sollicite le CCAS pour une collecte en produits d'hygiène (enfants, femmes et hommes) pour les bénéficiaires du Secours Populaire. Une communication sera réalisée à cet effet et un point de ramassage sera mis en place dans le hall de la Maison Pour Tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Monsieur le Président,



**Jean Michel LEGRAND. -**

## CHARTRE D'ENGAGEMENTS

### CCAS d'Auchy les Mines

Défi autonomie seniors	Le partenaire de proximité
<b>CONTACTS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Préciser le représentant disponible et investi du pouvoir de décision, qui sera l'interlocuteur privilégié du partenaire de proximité :</li> </ul> <p><b>Sophie LOUCHEZ</b> Chargée de projets et d'animation 06.08.01.77.28 louchez.sophie@defi-autonomie-seniors.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Désigner un représentant disponible et investi du pouvoir de décision, qui sera l'interlocuteur principal du chargé de projet dans la construction du parcours de prévention ;</li> </ul> <p><b>Florence CORDONNIER</b> Responsable du service social CCAS d'Auchy-les-Mines serv.social@auchylesmines.fr</p>
<b>PARCOURS DE PREVENTION</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre à disposition du partenaire les éléments nécessaires à la mise en place d'une étude de besoins (conférences, document de recueil des besoins, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étudier les besoins de seniors</li> <li>Construire, en lien avec le chargé de projet, le parcours de prévention en adéquation avec les besoins recensés</li> </ul> <p>La présente charte d'engagements <b>s'applique à l'ensemble des actions collectives déployées dans le cadre du partenariat</b>, présentes et futures, répondant aux besoins des seniors du territoire. Elle est conclue pour une durée indéterminée et reste en vigueur tant que le partenariat perdure. En cas d'évolution majeure ou de modification des engagements, ou à la demande d'une des parties, une nouvelle charte pourra être rédigée pour remplacer la présente.</p> <p>La modification du parcours ; changement de lieux, de planning, report/annulation d'une action ou plusieurs actions n'aura aucun impact sur les engagements des deux parties.</p>
<b>COMMUNICATION</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir les éléments de communication nécessaires à la mise en œuvre des actions ; les éléments de communication « Défi autonomie seniors » sont fixes, seuls les éléments ci-après sont personnalisables : logo du partenaire, commune de réalisation (et non adresse complète), contact pour les inscriptions. Aucune autre information ne pourra être ajoutée.</li> <li>Aider à la promotion de l'action à la demande du partenaire ou si le chargé de projet juge que cela est nécessaire.</li> <li>Fournir au partenaire le document « Liste des inscrits ».</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer le bandeau « Défi autonomie seniors » sur tous les supports de communication réalisés et les envoyer au chargé de projets pour validation ou utiliser les supports de communication mis à disposition par Défi autonomie seniors.</li> <li>Communiquer auprès des seniors dès 55 ans, de la commune et des communes limitrophes, en amont et dès la programmation de l'atelier (Courriel, courrier, affiches, tissu local...).</li> <li>Sensibiliser les seniors à l'importance de suivre l'ensemble des modules d'un même atelier</li> <li>Construire une liste de 10 participants minimum pour un atelier.</li> <li>Construire une liste de 30 participants minimum pour une conférence.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alerter le chargé de projet si le minimum de participants requis ne semble pas pouvoir être atteint dans les temps impartis.</li> <li>• Compléter, dans son intégralité, la liste des inscrits (document fourni par le chargé de projet).</li> <li>• Prendre contact avec tous les participants pour leur rappeler la tenue des ateliers au moins une semaine avant le lancement.</li> </ul>
--	---

### LOGISTIQUE ET ANIMATION

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser les actions sollicitées dans leur intégralité en mettant en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à leur bonne exécution, et en respectant le référentiel national et son adaptation régionale.</li> <li>• Faire la promotion, en lien avec la structure accueillante, de l'offre de prévention existante sur le territoire ou autres actions organisées dans la proximité.</li> <li>• Proposer une animation conviviale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmettre la liste des inscrits au chargé de projet, 10 jours avant le démarrage de l'action</li> <li>• Mettre à disposition un espace accueillant et avec le matériel nécessaire (chaises, tables, café/thé).</li> <li>• Faire la promotion en lien avec Défi autonomie seniors de l'offre de prévention existante sur le territoire ou autres actions organisées dans la proximité en fonction des besoins exprimés.</li> <li>• Prévenir le chargé de projet Défi autonomie seniors, le plus rapidement possible, en cas de changement de dates ou horaires ou annulation de séance et le justifier par un motif réel et sérieux.</li> </ul>
---	---


### EVALUATION

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmettre le questionnaire d'évaluation « Partenaire » à la structure partenaire.</li> <li>• Organiser, en lien avec les participants et le partenaire de proximité, la séance bilan dite « T2 »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'engager à faire un retour sur la qualité des ateliers grâce au questionnaire « Partenaire » remis par le chargé de projet.</li> <li>• Accompagner le chargé de projets dans l'organisation de la séance T2.</li> <li>• Travailler sur l'offre de suite ou l'orientation des individus sur une offre de proximité et fournir les éléments aux individus en dernière séance, soit directement, ou par l'intermédiaire du chargé de projets.</li> </ul>
--	---

*En cas de non-respect des engagements mentionnés ci-dessus, la mise en place du projet pourra être remise en cause. Les actions proposées par Défi autonomie seniors, représente un coût financier important supporté par les caisses de retraites et les partenaires financiers, ainsi la mise en œuvre des projets doit se faire en bonne intelligence entre les 2 parties, en faveur des attentes et besoins des seniors du territoire.*

Date :

Signatures des parties :

Structure Défi autonomie seniors, Madame Marie Verny, responsable régionale	Structure de proximité <span style="float: right;">le 24/04/2026</span> Donateur le Président du CCAS d'Auchy les Tines,  <b>Jean Michel LEGRAND.</b>
--	---

